FONDÉ en 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

# L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Samedi 19 Juillet 1920

## ENFIN!

**On peut espérer que le temps perdu pour les Régions Libérées sera regagné. :: :: ::**

Entrons-nous enfin dans la voie de la reconstitution de nos malheureuses régions ? Je crois tout de même que nous pouvons l'espérer. Voici voté le budget qui leur est affecté pour 1920. De neuf milliards et demi, chiffre primitivement fixé par le Gouvernement, il est porté à douze milliards.

Il semble donc que les Pouvoirs publics soient décidés à rendre à nos malheureux pays la vie et l'activité qui étaient leurs avant que ne s'abatte sur eux l'épouvantable catastrophe déclenchée par l'Allemagne.

La besogne des Chambres, depuis l'armistice, a été lourde, c'est certain, et ce n'est pas moi qui le contesterai. Il est cependant regrettable qu'il leur ait fallu autant de temps pour donner aux sinistrés les moyens financiers nécessaires à la mise en train du relèvement de nos ruines.

Un premier bon mouvement vient d'être accompli. Qu'il soit permis d'espérer que plus rien maintenant ne viendra mettre obstacle à ce relèvement dont dépend, en bonne partie, le rétablissement de l'équilibre économique et financier du pays tout entier.

Jusqu'alors, il faut bien le dire, — et tous les orateurs qui ont défilé à la tribune du Parlement ne se sont point fait faute de le marquer, faits à l'appui, — le gâchis, l'incompétence, le manque de coordination entre les différents services, ont surtout présidé à la besogne de reconstitution.

Si, ce qu'on ne peut pas nier, un certain nombre de choses a été fait, l'on peut dire, sans craindre d'être démenti, qu'avec plus de volonté et de méthode, il aurait certainement été possible de faire beaucoup plus. Plus des deux tiers des terres ont été remis en valeur, c'est entendu ; cinquante pour cent des industries remises sur pied, j'en conviens. Mais ceci a pu être fait bien plus grâce au bon vouloir des sinistrés eux-mêmes que grâce au concours qu'ils ont reçu des administrations dont ils dépendent.

Au reste, à tous ces sinistrés qui ont tant bien que mal relevé leurs ruines, l'Etat doit encore une très grosse partie des sommes que, pour ce faire ils ont dépensées. Il faut les rembourser de suite, et il convient de permettre aux autres de se mettre, eux aussi, à la besogne.

Au point de vue de la reconstruction des maisons d'habitation, qu'a-t-il été fait ? Fort peu de chose encore. On en a réparé beaucoup de celles qui pouvaient l'être. Mais celles qui ont été complètement détruites restent presque toutes à reconstruire. On a, à plaisir, inventé chinoiseries sur chinoiseries. Toutes sortes de prétextes ont été invoqués pour gagner du temps. On a, pour obtenir des fonds, uniquement, exclusivement compté sur l'Allemagne. Et il semblait qu'on ne devait reconstruire qu'au fur et à mesure que les versements allemands seraient venus le permettre. Et les choses ont traîné, traîné au point que vingt mois après l'armistice, il reste pour ainsi dire tout à faire dans nos régions.

L'Allemagne doit payer la totalité des dommages qu'elle nous a causés, personne ne s'élève et n'oserait, je suppose, s'élever là contre. Mais combien, et ce dès le retour de la paix, il eût été plus sage de faire, tout d'abord, appel à l'argent français et de nos alliés, quitte, après, à amortir ces emprunts avec les remboursements allemands. Agissant ainsi, il est bien certain que la reconstitution serait, au moment où nous sommes, beaucoup plus avancée.

C'est là le passé. Je veux bien, pour ma part, ne pas y insister. Mais tout au moins que l'on s'efforce maintenant de regagner le temps perdu. La discussion qui a eu lieu mardi et mercredi devant la Chambre portera, j'espère, ses fruits.

**Raoul EVRARD,**
*Député du Pas-de-Calais.*

## Le martyrologe belge

**ON DECOUVRE, PRES D'AIX-LA-CHAPELLE, LES CADAVRES DE CIVILS BELGES FUSILLES.**

Bruxelles, 8 juillet. — On vient de découvrir dans une localité des environs d'Aix-la-Chapelle, une vingtaine de cadavres de civils belges, fusillés par les Allemands.

C'est à la suite de révélations faites par un fonctionnaire, policier allemand, que cette douloureuse découverte a eu lieu.

Ce massacre de citoyens belges, sommairement jugés, aurait été fait lors de l'arrivée en Allemagne des premiers civils de la province de Liége, en 1914.

Au bout de quelques jours d'emprisonnement, après avoir subi un traitement des plus durs, ces malheureux, accusés d'avoir tiré sur les troupes boches, alors qu'on n'avait pu relever aucune preuve de culpabilité, furent condamnés à mort, puis passés par les armes.

On conçoit le profond émoi ressenti par les soldats belges, quand ils connurent la déclaration du fonctionnaire allemand.

Immédiatement, une équipe de soldats du génie se rendit sur les lieux et se mirent à fouiller le sol aux endroits indiqués.

La besogne ne fut pas longue. Après avoir creusé la terre à 70 et 80 centimètres, ils mirent à jour une dizaine de squelettes, en partie découverts de lambeaux de vêtements.

Les restes, examinés par des médecins, portaient des traces de balles.

On se livra alors à d'autres recherches dans ce terrain et l'on ne tarda pas à découvrir d'autres squelettes sur lesquels également on relève des traces de projectiles.

## On veut organiser l'éducation physique

**Le Sénat discute « à côté »**

Paris, 8 juillet. — La séance est ouverte à 15 heures 15, sous la présidence de M. Régis MANSET.

Le Sénat aborde la discussion du projet gouvernemental sur l'organisation de l'éducation physique nationale.

Le rapporteur, M. Henry CHERON, fait l'historique de cette question qui est passée sous la forme législative depuis plus de 70 ans.

« Nous demandons au gouvernement, dit-il, de faire diligence auprès de la Chambre pour que la question soit résolue définitivement.

» La guerre a poussé jusqu'à ses extrêmes limites le principe de la nation armée. Il est donc nécessaire d'entraîner les jeunes gens à leur devoir futur, car à la base de toute loi de recrutement, il y a la préparation militaire de la jeunesse.

» Nous devons être le peuple le plus fort pour mieux garantir la paix et nous voulons l'application de l'éducation physique aussi bien pour les jeunes filles que pour les jeunes gens : c'est l'intérêt même de notre race ».

M. DE LAMARZELLE souligne les difficultés d'exécution du projet, dans les petites communes particulièrement, et aussi les grandes difficultés de contrôle et de sanction, et il mêle à la question la question politique et la question religieuse.

A ce propos, un débat s'engage entre M. DE LAMARZELLE et LE RAPPORTEUR.

M. DE LAMARZELLE termine en vantant l'intérêt qu'il y aurait à étendre l'éducation physique aux femmes.

LE MINISTRE DE LA GUERRE s'étonne du tour pris par la discussion.

« Le gouvernement, dans un but de simplification, dit-il, a renoncé à déposer son projet ; il l'a soumis simplement à la commission de l'armée. J'avais pensé qu'il n'y avait rien de plus simple que l'éducation militaire de la jeunesse. Je pensais que tout le monde désirait réduire le service militaire. Pour cela, il faut la préparation militaire. Je croyais donc qu'il n'y aurait pas d'opposition de principe ».

M. André LEFEVRE réfute les critiques de M. de Lamarzelle. Il cite l'exemple de la Belgique, qui a introduit la gymnastique obligatoire dans l'enseignement primaire et secondaire.

« Il y a, continue le ministre, des sacrifices nécessaires pour les individus, pour les familles, pour les communes, pour l'Etat. La compensation, ce sera la réduction du temps de caserne pour la jeunesse du pays. Si la discussion des détails du projet fait apparaître certaines dispositions comme critiquables, nous accepterons les modifications reconnues nécessaires. Mais il faudra toujours qu'il y ait des sanctions. Pour ma part, je ne renoncerai jamais à celle consistant à convoquer deux mois plus tôt pour le service militaire, les jeunes hommes non éduqués physiquement. Cette sanction une fois établie, nous pourrons renoncer à un certain nombre d'autres. Nous n'avons aucunement l'intention de brimer les jeunes gens, mais il faut que les non éduqués ne constituent pas comme un poids mort au moment de l'incorporation de leurs camarades. Quant à l'école, elle est déjà l'objet d'un très grand nombre de contrôles respectifs des libertés familiales et individuelles, et cela dans l'intérêt de la Nation ».

M. MERLIN dit qu'il a été douloureusement ému de voir dans les conseils de révision, la proportion importante des imaptes. Il se rallie donc au principe de la préparation physique et militaire obligatoire.

La discussion générale est close.

Le Sénat décide de passer demain à la discussion des articles et la séance est ensuite levée.

## Pour les Régions Libérées

**L'ŒUVRE DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE**

Paris, 8 juillet. — Le Groupe interparlementaire des Départements dévastés s'est réuni ce matin au Sénat.

Après avoir pris connaissance d'une protestation des fonctionnaires et agents de l'Etat, contre la suppression de certaines indemnités, le groupe a décidé de porter la question devant le Ministre des Régions libérées.

Il a également décidé de faire une nouvelle démarche auprès du Ministre des Travaux publics afin d'obtenir l'unification du prix des briques. Il s'est ensuite occupé des moyens propres à assurer la réouverture des pharmacies dans les régions où elles font complètement défaut. Enfin, le groupe a exprimé le désir qu'une prompte solution soit donnée à la question des vestiges historiques à conserver.

### L'Hérault adopte des communes du Pas-de-Calais

Le conseil général de l'Hérault a pris récemment une délibération en vue d'adopter une commune du Pas-de-Calais dévastée. Le crédit voté en faveur de l'heureuse bénéficiaire s'élève à 500.000 fr. M. Georges Boutte, conseiller général de l'Hérault, est arrivé à Arras, afin de rechercher quelle commune lui semblerait la plus intéressante pour l'adoption.

D'autre part, la ville de Frontignan (Hérault) a adopté la ville de Noyelles-sous-Lens. A l'occasion de la fête locale de Frontignan, aura lieu « une journée de Noyelles » et l'ouverture d'une souscription.

## Le " duel " Jouhaux-Jousselin

Paris, 7 juillet. — Le juge d'instruction M. Jousselin a abordé cet après-midi, dans l'interrogatoire qu'il a fait subir à Jouhaux la question de l'organisation du conseil économique du travail qui devait étudier la substitution au régime capitaliste de celui du syndicalisme intégral.

Jouhaux a déclaré que le conseil économique avait été créé par le congrès fédéral de Lyon, et qu'en l'attaquant c'était l'opinion syndicaliste toute entière qui était en cause.

## « Business are Business »

**L'AMERIQUE REPREND LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LA RUSSIE DES SOVIETS.**

Washington, 8. — Le département d'Etat a levé les restrictions dont étaient frappées les relations commerciales entre les Etats-Unis et le Gouvernement des Soviets.

## LA GUERRE RUSSO-POLONAISE

**LES BOLCHEVISTES FORCENT LE PASSAGE DE LA BERESINA**

Varsovie, 8 juillet (Communiqué polonais). — Entre la Dvina et la Haute-Bérésina, nos détachements se sont repliés devant les forces supérieures de l'ennemi, en défendant chaque pouce de terrain. Outre onze divisions constatées lors de la première attaque, l'ennemi a mis en jeu de nouvelles réserves et a occupé les localités de Germanowicze et de Dolczyce.

La cavalerie bolcheviste, par un mouvement de flanc, est apparue au nord de la localité de Druisk.

Après plusieurs tentatives, l'ennemi a réussi, avec de grandes forces, à franchir la Bérézina, près de Novosolki. Au sud-est de Borizoi, un détachement plus petit a forcé la Bérézina au sud du village du même nom.

Au sud de Bobruisk, les attaques de l'ennemi ont été repoussées avec de grandes pertes.

En Pologne, les bolchevistes n'ont pas tenté de nouvelles attaques, grâce aux mesures prises par le général Balachowicz.

## A LA CHAMBRE

# En discutant le Budget des R. L.

**CRITIQUES A L'ADRESSE DE L'ADMINISTRATION**

***Cadot et Maes réclament la priorité pour la main-d'œuvre française dans les mines***

Paris, 8 juillet. — La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de M. ARAGO.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des Régions Libérées.

### D'où vient le mal

Parlant sur le chapitre 25 (service d'administration des travaux pris en charge par l'Etat), M. REVAULT se félicite que le ministre ait pris l'engagement de réduire les travaux au strict minimum.

M. REVAULT. — Tout le mal vient de ce que les fonctionnaires ont trouvé des situations inespérées dans l'administration des régions libérées et ont voulu perpétuer leur charge en multipliant les travaux d'Etat.

Le député de la Meuse ajoute qu'une réorganisation du ministère des Régions Libérées s'impose.

Le chapitre 25 (service d'exécution des travaux pris en charge par l'Etat; dépenses du personnel : 25 millions) est adopté.

### Cadot et Maës pour l'ouvrier français

CADOT présente des observations sur le chapitre 27 (service de la main-d'œuvre). Il demande qu'on emploie sur tout la main-d'œuvre française et qu'on emploie la main-d'œuvre étrangère que lorsque l'on en a absolument besoin. Il se plaint que les ouvriers français soient brimés dans leur travail.

M. Narcisse BOULANGER. — Comment cela ? j'appartiens au même département que vous et je ne comprends pas.

CADOT. — On les brime en enlevant leur travail et en diminuant leurs salaires.

M. Narcisse BOULANGER. — Dans l'intérêt du charbon, c'est-à-dire dans l'intérêt du pays, il faut réaliser l'accord entre les compagnies et les ouvriers.

M. LOUCHEUR. — La Chambre ne peut pas discuter maintenant l'interpellation sur l'exploitation des mines du Nord et du Pas-de-Calais. Revenons à la discussion des chapitres.

MAES. — Il faut pourtant dire que faute de trains, un dixième seulement des ouvriers arrivent à Hénin-Liétard et à Lens.

M. Emmanuel BROUSSE. — Le gouvernement prendra les mesures nécessaires.

### La main-d'œuvre agricole

Répondant à M. FORZY, député de l'Aisne, M. LEREDU, sous-secrétaire d'Etat, expose les mesures pour assurer la main-d'œuvre agricole nécessaire aux régions libérées. Des trains spéciaux sont organisés et la main-d'œuvre polonaise est fournie à ces régions.

Des équipes militaires sont constituées et des permissions agricoles seront accordées.

M. LEREDU. — Le ministre de la guerre nous a promis de donner les ordres nécessaires pour nous donner satisfaction.

M. de WARREN. — Ne nous envoyez pas des indésirables; les ouvriers agricoles pénètrent dans les familles.

### Avant tout, des baraques

A propos du chapitre 30 (dépenses d'acquisition des maisons provisoires et matériels destinés à la reconstitution provisoire, 275 millions), le rapporteur rappelle qu'il y a 100 millions à ajouter au crédit de ce chapitre.

M. REVAULT présente des observations.

M. BOUYSSOU se plaint que certaines personnes contrarient l'exploitation des bois de France et des colonies.

M. FOURNIER-SARLOVEZE. — Pourvu que nous ayons des baraquements, peu nous importe le bois avec lequel ils ont été construits.

M. LOUCHEUR. — Au nom de la commission des finances, je demande que tous les autres transports cessant, des trains spéciaux transportent dans le Nord et l'Est des baraquements qui sont payés et prêts à être expédiés. (Applaudissements).

M. BOUYSSOU. — C'est urgent...

### Encore les fonctionnaires

Sur le chapitre 31 (dépenses d'acquisitions d'objets mobiliers et de matériaux destinés à être cédés en nature, 400 millions), M. CANDACE est vivement applaudi lorsque, après avoir rappelé que les colonies ont contribué de tous leurs efforts au relèvement des régions libérées, il demande au ministre des Régions Libérées de ne pas encombrer ces services de fonctionnaires improvisés et incompétents.

M. CANDACE lit une note énumérant les qualités de ces fonctionnaires, dont quelques-uns ont été valets de chambre, marchands de bois, etc.

M. OGIER. — J'ai fait des réserves contre les critiques, contre les personnes qui sont peut-être d'excellents fonctionnaires. Je ferai une enquête; s'il y a des coupables, je prendrai des sanctions.

### Le gaspillage d'autos

MM. François LEFEBVRE, REVAULT, BOSQUETTE, PHILLIPOTEAUX présentent des observations sur le chapitre 36 (service des transports généraux, personne : 200 millions).

Les députés des régions libérées signalent des gaspillages de voitures automobiles.

M. PHILLIPOTEAUX se montre particulièrement véhément contre l'administration des régions libérées.

On voit encore beaucoup trop de belles voitures au service des fonctionnaires pour faire les quelques cent mètres de leur domicile à leur bureau. (Applaudissements).

De même les chevaux restent inoccupés. Les sinistrés ne peuvent pas en payer la location.

M. PHILLIPOTEAUX, d'accord avec ses collègues, demande donc de réduire de 15 millions le crédit de ce chapitre.

M. OGIER promet aux représentants des régions libérées de céder le plus tôt possible les chevaux et les chariots aux agriculteurs, ainsi que les camions automobiles, mais il ne peut accepter de réduction, car ce service ne peut se liquider.

M. LOUCHEUR appuie les observations du ministre et propose une réduction de 10 millions au chapitre 36; étant entendu qu'on réduira de 100 millions le crédit du chapitre 37 (transports généraux, dépenses autres que le personnel, 450 millions).

M. REVAULT propose de laisser un crédit de 200 millions au chapitre 36 pour que le ministre ait un délai de deux mois pour supprimer ce service coûteux et inutile.

MM. Louis MARIN et REVAULT disent que les sinistrés sont unanimes à demander que les chevaux soient remis aux agriculteurs et les camions aux entreprises privées, aux coopératives qui en feront un bien meilleur usage.

GONIAUX. — On a supprimé trop brusquement un service des travaux d'Etat. Il faut porter le fer rouge dans les abus, mais sans tomber dans l'excès contraire.

M. BROUSSE se range à l'avis du rapporteur de la commission des finances.

M. Louis MARIN. — Le devoir de la Chambre est simple. Tous les députés des régions libérées sont unanimes.

GONIAUX. — Ils ne sont pas unanimes à demander la suppression radicale et brutale.

Après un échange d'observations, MM. BROUSSE et OGIER se mettent finalement d'accord avec les auteurs de l'amendement pour réduire le crédit du chapitre 36, à la somme de 175 millions.

### L'Allemagne doit livrer des chevaux

L'abbé WETTERLE signale que deux cents kilomètres de voie normale construits par les Allemands pour des fins militaires, se rouillent.

M. LENOIR. — Surtout qu'on ne nous enlève pas un seul cheval, pas une seule voiture, pendant les moissons.

M. LEREDU. — Les paysans qui en ont acheté, ont l'obligation de les conserver dans le pays au moins un an.

Le chapitre 37 est adopté avec un crédit de 410 millions, au lieu de 450.

MM. DESJARDINS et DE WARREN insistent pour que le gouvernement obtienne la livraison des chevaux que l'Allemagne s'est engagée à restituer.

M. LOUCHEUR. — J'appuie énergiquement cette réclamation. Depuis qu'il est question de Spa, les Allemands ne livrent plus une seule bête.

M. TARDIEU. — Depuis San Remo.

M. LOUCHEUR. — Le gouvernement doit exiger énergiquement que les livraisons s'effectuent régulièrement. (Applaudissements).

M. LEREDU indique que les Allemands n'ont livré qu'une dizaine de mille chevaux sur trente mille attendus. Le gouvernement exigera la totalité des livraisons.

Les chapitres 40 et 41 sont adoptés et la suite du débat renvoyée à l'après-midi.

### L'utilisation de la motoculture

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. Raoul PERET.

On reprend la discussion du budget des régions libérées.

MM. REVAULT, DE WARREN et LEMIRE présentent des observations au sujet de l'utilisation de la motoculture.

A propos du chaptire 46 (motoculture, 33 millions), M. OGIER demande le rétablissement d'un crédit de 17 millions. Ce relèvement de crédit, accepté par la commission, est adopté à mains levées. Le chapitre 46 est adopté.

### Indemnités spéciales aux fonctionnaires

Les chapitres 47 et suivants concernent les allocations pour charges de famille au personnel civil de l'Etat.

MM. LEBAS, LENOIR et Louis MARIN déclarent que certains fonctionnaires ont été frustrés de leurs avantages de la manière la plus arbitraire.

M. LOUCHEUR. — Une revision s'impose, en effet. La Commission accepte un rétablissement de crédit de 3.750.000 francs au chapitre 49 (indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans les localités dévastées). Le rétablissement de crédit est adopté, ce qui porte le crédit au total de 33.750.000 francs. Les chapitres 47 à 49 sont adoptés, ainsi que les derniers chapitres du budget des régions libérées, y compris le chapitre 14 (réparation de dommages résultant de faits de guerre, paiement d'intérêts sur indemnités de dommages de guerre, 300 millions); qui avait été réservé et qui est adopté à la demande de la Commission avec un crédit de 200 millions.

## Le Budget des Pensions

### Les cimetières militaires et le transfert des corps

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des pensions.

M. ISRAEL est heureux d'annoncer à la Chambre que, pour sanctionner le débat qui a eu lieu il y a quelque temps, la Commission d'administration générale est tombée d'accord avec la commission des Finances pour introduire dans le budget un crédit de 51 millions pour la création et l'entretien des cimetières nationaux et un crédit de 6 millions pour assurer, à partir du 1er décembre 1920, le transfert des corps des militaires réclamés par leur famille.

La Chambre sera unanime à voter ce crédit, dit M. Israël. (Applaudissements.)

M. MAGINOT. — Il serait à souhaiter que les familles françaises comprennent l'intérêt qu'il y aurait à laisser nos soldats là même où ils sont tombés pour la défense de la patrie et à associer dans la même sépulture ceux qui ont été associés dans la bataille.

Beaucoup de familles françaises pensent ainsi mais il en est d'autres qui pensent différemment. De vieux parents, des épouses réclament avec insistance les corps de leurs enfants ou de leurs maris, considérant ce retour comme une consolation. Il est bien difficile au Gouvernement d'arbitrer ces deux sentiments. Nous ne pouvons que nous efforcer de répondre au vœu des familles. La Commission et le Gouvernement ont compris que ce n'était pas un simple problème budgétaire. Le crédit nécessaire vous sera soumis. Le Gouvernement prend sous sa responsabilité le transfert des glorieuses dépouilles qui sera effectué avec tout le respect dû aux morts de la grande guerre. Nous vous demandons de nous faire confiance. (Applaudissements.)

PAUL-BONCOUR. — Le ministre a raison d'espérer que le plus grand nombre des familles estimeront qu'il est beau et bon de laisser les soldats dormir de leur dernier sommeil où ils sont tombés.

M. LUGOL, rapporteur, donne lecture du texte de la commission introduit dans la loi de finance : « Les cimetières militaires du front, créés ou à créer, pour la sépulture des soldats morts pour la France sont déclarés propriété nationale et sont entretenus aux frais de la nation. (Applaudissements.)

### Une allocation supplémentaire aux grands mutilés

M. LUGOL est vivement applaudi par toute la Chambre, lorsqu'il fait connaître que la Commission, d'accord avec le Gouvernement a voulu remettre les grands mutilés dans une situation pécuniaire analogue que le législateur de 1919 a voulu leur donner pour compenser la hausse du prix de la vie.

M. LUGOL. — Acceptant ce point de vue, votre commission des finances a décidé, sur notre proposition, qu'il y avait lieu d'attribuer aux invalides de la guerre une allocation spéciale et temporaire ainsi déterminée :

« Pour une invalidité de 85 % 500 fr. par an ; pour 90 % 600 fr. ; pour 95 % 800 fr. ; pour 100 % 1.000 fr.

« Pour les invalidités fixées par les articles 10 de la loi du 31 mars 1919 (mutilés que leurs infirmités rendent incapables de se mouvoir, de se conduire, ou d'accomplir les actes essentiels à la vie) et 12 de la même loi (mutilés d'infirmités multiples dont l'une entraîne l'invalidité totale), allocations supplémentaire nécessaire pour porter à 6.000 fr. par an le chiffre de leur dotation.

« Enfin, une allocation supplémentaire sera accordée aux enfants des mêmes invalides. En voici les bases :

200 fr. pour un invalide de 100 % ; 190 fr. pour un invalide de 95 % ; 180 pour un invalide de 90 % ; 170 fr. pour un invalide de 85 %.

« Telles sont les dispositions auxquelles votre commission des finances vous demande de donner votre approbation. Elles prendront effet à partir du 1er juillet 1920. Une somme de 50 millions paraît suffisante pour faire face à la dépense qui en résultera.

M. LOUCHEUR réclame la clôture de la discussion générale.

### Pour les morts

M. LUGOL, rapporteur, donne lecture de l'article correspondant qui sera inséré dans la loi de finances, portant : 1. création de cimetières nationaux pour la sépulture perpétuelle des soldats de Grande Guerre morts de 1914 à 1918 ; 2. donnant droit aux veuves, ascendants et descendants, dans les trois mois de demander la restitution et le transfert du corps de leur parent mort pour la France.

Le transport sera effectué dans des conditions qui seront fixées par décret, par voie de tirage au sort, à partir du 1er décembre 1920 ;

3. Stipulant que le ministre de la guerre placera les lieux les plus remarquables des champs de bataille et que la Nation élèvera des monuments commémoratifs de la première et de la seconde victoire de la Marne (applaudissements).

Cet article est inséré dans la loi des finances.

MM. ABRAMI et Marcel HABERT font préciser que les soldats morts à Gallipoli et en Allemagne seront ramenés en France.

Les derniers chapitres du budget des dépenses recouvrables sur les versements à recevoir en exécution du traité de paix, sont adoptés. La suite de la discussion du budget (loi des finances) est renvoyée à demain matin.

## CATASTROPHE DANS UNE MINE

**L'explosion d'un dépôt de dynamite a tué 210 mineurs hongrois**

Francfort, 8. — La « Gazette de Francfort », reçoit une dépêche de Hongrie, annonçant qu'un dépôt de dynamite a fait explosion, au puits de Hongaria, des mines d'Anima.

Deux cents-dix mineurs ont été tués. Jusqu'à présent on a pu retirer 170 cadavres.

## Un drame sur une locomotive

**UNE CATASTROPHE ÉVITÉE**

Melun, 8 juillet. — Grâce au sang-froid d'un employé, un grave accident de chemin de fer a pu être évité, avant-hier soir, sur le P.-L.-M., en gare de Melun.

Le train de voyageurs qui quitte Paris à 18 heures et doit atteindre Melun à 18 h. 45, allait arriver en gare, lorsqu'à 500 mètres des bâtiments, un dramatique incident se produisit sur la locomotive même.

A la suite d'une rupture subite du tuyau de vapeur, des jets brûlants vinrent aveugler le mécanicien, M. Lignot, et le chauffeur, qui, pour ne pas être brûlés, durent se réfugier hâtivement sur le tender. La gare approchait.

M. Lignot savait qu'un train arrive à 18 h. 20 pouvait s'y trouver. Une catastrophe était à redouter. Il fallait l'éviter. Retournant résolument sur la machine, il essaya, malgré les jets brûlants, de renverser la vapeur et de bloquer les freins. Il ne put y réussir. Les jets qui s'échappaient avec une extrême violence le renversèrent sur la plate-forme, lui labourant les mains et les jambes. Le train traversa la gare à toute allure, au grand effroi des voyageurs.

En voyant la locomotive entourée de vapeur et le chauffeur sur le tender, le sous-chef de service de Melun comprit le drame. Lorsque le wagon de queue fut à sa hauteur, il cria au conducteur de bloquer les freins et eut la chance d'être entendu. Celui-ci put effectuer la manœuvre immédiatement et le train stoppa à quelques centaines de mètres de la gare, sans aucun incident.

On s'empressa alors autour du mécanicien, M. Lignot, âgé de 46 ans, qui fut transporté à l'hôpital de Melun, où, dans la matinée d'hier, M. Peytrel, préfet de Seine-et-Marne, vint lui rendre visite et le féliciter pour sa courageuse attitude.

M. Lignot, dont l'état est satisfaisant, a pu regagner son domicile dans l'après-midi d'hier.

## La laine à 4 fr. 50 le kilog

**UNE BAISSE DE 80 POUR CENT**

Toulon, 8 juillet. — Il vient de se produire dans notre région un fait économique exemplaire : les laines, que les grossistes payaient vingt francs le kilo en mai, viennent, en quinze semaines, de baisser de 80 pour cent.

Or, hier, à la foire centrale du Sud-Est, qui se tient à Barjols, près de Brignoles, les offres des acheteurs n'ont pas dépassé quatre francs cinquante et les producteurs ont dû se refuser à toute transaction. Ils sont repartis sans avoir pu, contrairement à leur habitude, traiter une affaire.

## Les Journalistes s'occupent d'eux

**ILS RECLAMENT LE CONTRAT DE TRAVAIL, LE REPOS DOMINICAL ET LE DROIT A LA RETRAITE.**

Paris, 7 juillet. — Dans la nourrie séance du 1er Congrès corporatif des journalistes français, des vœux ont été émis.

Le premier de ces vœux demande que les correspondants de province soient uniquement recrutés parmi les journalistes professionnels. Un deuxième vœu demande que l'effort réalisé au sujet des retraites par quelques organes de presse soit étudié et suivi individuellement ou en système commun par les autres directeurs. Un troisième vœu réclame le repos dominical collectif par la suppression de la publication des journaux du dimanche au lundi même heure. Il réclame également un congé annuel payé de un mois.

Enfin un dernier vœu préconise des démarches auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir par un texte de loi l'établissement pour les directeurs et les journalistes d'un contrat collectif du travail.

Le Congrès est clos.

## L'ONCLE D'AMERIQUE

**UN HERITAGE DE 4 MILLIONS**

Un cuisinier d'une brasserie de Marseille, nommé Barquetiz, a appris par télégramme que son oncle venait de mourir à Buenos-Aires, lui laissant un héritage de 4.200.000 fr.

## UN BOCHE

**IL EST ACCUSE DE TRENTE-CINQ CRIMES**

Berlin, 8 juillet. — On vient de commencer, à Berlin, le procès de Schuman, surnommé le bandit de la forêt de Seltenharfener. Il est accusé de 35 crimes, dont 7 assassinats, de 11 tentatives d'assassinat et de plusieurs cas de viols et d'incendie volontaire. Parmi les pièces à convictions se trouvent deux énormes malles remplies des effets de ses victimes, lesquelles, déclare le réquisitoire, furent traitées avec une cruauté bestiale sans précédent dans l'histoire criminelle du siècle passé.

## A SPA

### L'ALLEMAGNE A OBTENU GAIN DE CAUSE

**Le délai pour la réduction de l'armée est reporté au 1er Janvier 1921**

Spa, 8 juillet. — Ce matin, à 11 heures, le Conseil supérieur interallié s'est réuni à la villa Fraineuse, pour prendre connaissance du rapport remis par les experts militaires au sujet des propositions de désarmement faites hier par la délégation allemande. Ce rapport présentait une conclusion unanime.

A midi, les représentants allemands arrivaient à leur tour à la villa, où ils avaient été convoqués hier pour cette heure.

Le président, M. Delacroix, leur fit savoir que la séance de la conférence était ajournée à cet après-midi, à 3 heures, pour permettre aux alliés de pousser leurs délibérations.

Les délégués allemands se sont donc retirés aussitôt et la discussion s'est poursuivie, après leur départ, entre alliés, pour aboutir à une entente sur les délais et les conditions qui seront imposées à l'Allemagne pour la destruction du matériel et la réduction des effectifs.

Les experts alliés, parmi lesquels la France, était représentée par le général Nollet, et l'Allemagne par le général von Seeckt, ont délibéré longuement depuis hier pour confronter les chiffres fournis par l'état-major allemand et les données des alliés au sujet du matériel à détruire ou à livrer.

L'accord s'est établi pour reconnaître la destruction de 14.000 canons, 5.000 mitrailleuses et 750.000 armes portatives. Mais les alliés ne sont refusés à admettre les chiffres allemands pour le matériel restant à détruire, car on en découvre continuellement. On sait seulement que la moitié au moins du matériel allemand n'est pas encore détruite.

### Ce que les Alliés accordent

**(De notre correspondant particulier)**

Bruxelles, 8 juillet. — La troisième séance de la conférence de Spa a eu lieu vendredi après-midi et se termina à 5 heures 15.

A la sortie des délégués allemands, on a l'impression que la séance n'a pas été très heureuse pour eux.

Les délégués paraissent, en effet, littéralement écrasés sous la consternation.

Voici ce qui s'était passé à la réunion :

Au début de la séance Lloyd George exprima la volonté des alliés d'obtenir enfin l'exécution du traité au point de vue de la livraison et de la destruction du matériel de guerre, ainsi que la réduction des effectifs.

« Les Alliés ont, dit-il, tenu compte des observations et des difficultés du nouveau gouvernement allemand, mais en ce moment, ils veulent marquer qu'un nouveau délai n'est accordé à l'Allemagne qu'à des conditions déterminées, dont la réalisation serait contrôlée et garantie par des sanctions précises ».

Lloyd George lut ensuite le texte de l'arrangement auquel il convia les Allemands à donner leur signature.

Voici la teneur de ce document :

A condition que l'Allemagne :

a) procède immédiatement au désarmement des gardes civiles et de la sicherheitwehr;

b) qu'elle publie une proclamation exigeant la livraison immédiate de toutes les armes qui sont aux mains de la population civile en prévoyant en cas de contravention des pénalités efficaces. (Au cas où les pouvoirs que le gouvernement tient de la loi, seraient insuffisants, des mesures législatives devront être prises sans délai, renforçant dans ce domaine les attributions du pouvoir exécutif) et que l'Allemagne prenne et mette immédiatement à exécution toute la série des mesures nécessaires pour accomplir le service militaire obligatoire et pour organiser l'armée sur la base du système militaire à long terme (armée de police), ainsi qu'il est prévu dans le traité;

c) qu'elle livre aux alliés aux fins de destruction et qu'elle aide à détruire toutes les armes ainsi que le matériel militaire qu'elle détient et qui est en excédent sur toutes les quantités autorisées par le traité;

d.) qu'elle assure l'application des clauses navales du traité, ainsi que les clauses concernant l'aéronautique, qui n'ont pas encore été exécutées.

Les alliés consentent :

1. A prolonger jusqu'au 1er octobre, la période prévue, pour la diminution des effectifs de la Reischwehr. A cette date, l'armée devra être réduite à 150.000 hommes, comprenant au maximum huit brigades de la Reischwehr.

Les alliés consentent également un autre délai expirant le 1er janvier 1921, date à laquelle devra être achevée la réduction des effectifs à 100.000 hommes, avec la composition et l'organisation exactes prévues par le traité.

2° A autoriser le Gouvernement à conserver dans la zone neutre, jusqu'au 1er octobre, pour participer au rassemblement des armes, des effectifs dont le chiffre sera porté à sa connaissance par la commission militaire interalliée.

3° A prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la contrebande des armes en provenance des territoires occupés et à destination des autres parties de l'Allemagne.

### Des sanctions sont prévues

Les Alliés iraient dans la Ruhr si, à n'importe quelle date avant le 1er janvier 1921, la Commission alliée de contrôle en Allemagne constate que les termes du présent arrangement ne sont pas loyalement exécutées par eux. Si, à la date du 1er septembre, les mesures gouvernementales et législatives prévues n'ont pas été prises et n'ont pas reçu la plus large publicité, et si la destruction et la livraison du matériel ne se poursuit pas normalement ; si le 1er octobre, l'armée allemande n'a pas été réduite au chiffre de 150.000 hommes, comprenant au maximum dix brigades de la Reischwehr, les alliés procéderont à l'occupation d'une nouvelle partie du territoire allemand, que ce soit dans la région de la Ruhr ou toute autre et ne l'évacueront que le jour où toutes les conditions du présent arrangement auront été remplies.

### Comédie !

Von Simons, ministre des affaires étrangères, constata que l'on imposait des solutions et conditions sans appeler la délégation allemande à les discuter.

Il lui fut répondu que les Allemands avaient eu un an pour tenir les engagements signés à Versailles.

Analysant chacune des conditions, von Simons demanda comment il est possible, avec une armée réduite, d'obliger les civils à déposer les armes.

Lloyd George répondit : « Vous prétendez que les anarchistes ne déposent point les armes alors que dans ces conditions les conservateurs feraient de même ; il en résulterait pour l'Allemagne une